

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1238

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Requalification de la rue du 8 mai 1945 - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1238**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Requalification de la rue du 8 mai 1945 - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue du 8 mai 1945 à Saint-Germain-au-Mont-d'Or fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Située en périmètre d'un monument historique et ponctuée de la présence de quelques commerces, la rue du 8 mai 1945 assure la traversée ouest-est du bourg de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. L'importance croissante de la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, pôle de rabattement du nord de l'agglomération ainsi que les difficultés grandissantes de trafic en quai de Saône ont donné, progressivement, à l'axe historique, une fonction de *shunt* pour les déplacements pendulaires. En effet, un trafic de transit est constaté en contournement des difficultés en rives de Saône, trafic devenu problématique au niveau de la traversée du vieux bourg, tissu urbain historique, par nature vite inadapté à ce type de fonction.

Les faibles emprises disponibles et la pression du stationnement résidentiel accentuent les difficultés des déplacements, notamment, pour les modes doux. Le sentiment d'insécurité est plus prégnant encore pour les piétons du fait de l'étroitesse et l'encombrement des trottoirs existants.

Par ailleurs, le périmètre de l'opération comprend également les places Mozart et Ampère/Bascule, caractérisées par l'absence d'usages réguliers et clairement identifiés.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement se déclinent de la manière suivante :

- sécuriser les modes doux, en créant, notamment, des cheminements piétons normalisés,
- apaiser la circulation par la mise en place de plateaux surélevés et d'alternats de circulation,
- matérialiser et revoir la répartition du stationnement en cohérence avec les emprises disponibles, les besoins et le maintien de l'accessibilité aux commerces existants,
- valoriser le patrimoine bâti et paysager existant,
- retrouver des usages sur les espaces publics, notamment, en requalifiant les places Ampère/bascule et Mozart.

Dans le cadre des études du projet, il a été mis en avant de nouveaux besoins de travaux pris sur les budgets annexes :

- pour l'assainissement, un chemisage sur le réseau d'eaux usées, sur environ 180 m,
- pour l'eau potable, un dévoiement de réseau pour planter deux arbres d'alignement, sur environ 45 m.

II - Reventilation d'autorisation de programme

Par délibération du Conseil n° 2018-3052 du 5 novembre 2018, la Métropole de Lyon a approuvé l'individualisation d'autorisation de programme, pour un montant de 3 430 000 € en dépenses, réparti comme suit :

- 3 350 000 € TTC au budget principal,
- 80 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Les estimations des travaux d'eau potable et d'assainissement s'étant avérées différentes de celles initialement prévues, il est nécessaire de réajuster la répartition entre le budget principal et les budgets annexes des eaux et de l'assainissement, le montant global de l'autorisation de programme demeurant inchangé à 3 430 000 €.

Cette nouvelle répartition s'établit comme suit :

Libellé	Montant (en € TTC)
budget principal	3 229 500
budget annexe de l'assainissement	168 000
budget annexe des eaux	32 500
Total inchangé de l'autorisation de programme	3 430 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve la nouvelle ventilation budgétaire de l'autorisation de programme P09 - Création, entretien et aménagement de voirie, individualisée initialement le 5 novembre 2018 sur l'opération n° P09O5093 - Saint-Germain-au-Mont-d'Or requalification de la rue du 8 mai 1945, pour un montant total inchangé de 3 430 000 € en dépenses, réparti comme suit :

- 3 229 500 € TTC sur le budget principal, sur l'opération n° 0P09O5093,
- 168 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P09O5093,
- 32 500 € HT sur le budget annexe des eaux, sur l'opération n° 1P09O5093.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 3 229 500 € TTC en dépenses au budget principal, 168 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement et 32 500 € HT en dépenses au budget annexe de l'eau.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-287394-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
